

N° 6121⁴**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2009-2010

PROJET DE LOI**portant modification de la loi du 11 juillet 1996 portant organisation d'une formation menant au brevet de maîtrise et fixation des conditions d'obtention du titre et du brevet de maîtrise**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE
A LA MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

(7.5.2010)

Madame la Ministre,

Par lettre du 24 février 2010, vous avez bien voulu saisir la Chambre d'Agriculture pour avis sur le projet de loi sous rubrique. La Chambre d'Agriculture a analysé le projet dont question en assemblée plénière du 6 mai 2010.

Le projet de loi sous avis propose d'apporter certaines précisions quant au fonctionnement des cours de formation et d'adapter certaines dispositions de la loi du 11 juillet 1996 aux changements socio-économiques. Les modifications proposées se résument comme suit:

- ouverture au grand public de l'ensemble des cours préparant au brevet de maîtrise dans la limite des places disponibles,
- réduction de 3 ans à 1 an de la durée d'expérience professionnelle qu'il faut attester avant de pouvoir accéder aux épreuves pratiques et suppression de la limite d'âge pour l'accès aux épreuves de pratique professionnelle,
- remplacement du directeur à la formation professionnelle en tant que président de la commission d'examen pour les modules des cours de l'organisation et de la gestion d'entreprise et de la pédagogie appliquée,
- réduction du nombre des membres des commissions d'examen.

La Chambre d'Agriculture approuve le projet de loi lui soumis pour avis.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Secrétaire général,
Pol GANTENBEIN

Le Président,
Marco GAASCH

